

# COM COMmunique

Votre bulletin d'information intercommunal

Décembre 2018



**Communauté de Communes**  
**du Bassin de Joinville**  
en Champagne

Cirey sur Blaise - Pont construit en 1844 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1996.

# L'Or et le Bronze pour la Structure Multi-Accueil.

En Janvier 2018, l'équipe de la crèche « vall'âge tendre » a participé à la 5ème édition des Girafes Awards, rendez-vous national annuel qui récompense les plus belles pédagogies, les installations originales et créatives présentées par des équipes de toute la France. Cette année, il s'agissait de penser et réaliser un atelier-jeu sur le thème « tout bouge! » en collaboration avec les familles. Le projet intitulé « Route 52 » invitait les tout-petits à suivre un chemin à travers la crèche en se déplaçant à pied, à 4 pattes ou à l'aide du

moyen de locomotion de leur choix (poussettes, vélos, voitures, trotteteurs...). Au cours de leur promenade, les enfants pouvaient construire des tours avec des boîtes de chaussures au pied du château du grand jardin, courir entre les rideaux sonores du quai des Peceaux, découvrir les ruelles obscures de Joinville en carton et profiter de la plage de semoule et des bouteilles sensorielles du Lac du Der... Les parents se sont beaucoup impliqués dans ce projet et n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider l'équipe à construire des maisons,

des pompes à essence, des rideaux sonores, trouver du matériel de récupération, faire des grues en origami ou tout simplement accompagner leur enfant au bord de la route 52... Ce travail collectif a retenu l'attention du jury des Girafes Awards... Le projet « Route de 52 » a remporté le prix des enfants, un prix attribué par un jury d'enfants de 8 à 12 ans et une girafe de Bronze, 3ème prix national attribué par un jury d'experts de la petite enfance.



«L'équipe des Girafes Awards et de la Semaine nationale de la petite enfance félicite et remercie chaleureusement la crèche « Vall'âge Tendre » pour sa brillante participation. Bravo à ces professionnel(le)s passionné(e)s qui, bien souvent dans l'ombre, remplissent une mission essentielle pour tous.

Pour découvrir et participer à la 6e édition des trophées de créativité des professionnels de la petite enfance rendez-vous sur [www.rdvpetiteenfance.fr/girafesawards](http://www.rdvpetiteenfance.fr/girafesawards) **Thomas Ulmann - Directeur Artistique**

## Le RAM et vos enfants.

Vous êtes ou allez être parents, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) peut vous accompagner dans votre recherche d'un mode de garde (accueil collectif, assistante maternelle, Maison d'assistantes maternelles (MAM), ...)

Le RAM est un lieu d'accueil, d'information et d'échanges pour les parents et les professionnels de la petite enfance. L'animatrice met en place des animations à destination des enfants de moins de 6 ans, qui sont en garde chez une assistante maternelle ou en MAM, mais également

des temps d'accueil individuels et collectifs avec les parents et les professionnels, afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.

A partir de 2019, le RAM mettra en place des réunions d'information pour aider et orienter les parents dans les démarches à suivre pour l'emploi d'une assistante maternelle. Lors de ces réunions, seront abordés la rédaction du contrat de travail, le calcul de la mensualisation et des congés payés mais également vos droits et devoirs envers l'assistante maternelle et inversement. Les réunions seront proposées en fin de journée dans les locaux de la CCBJC. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez contacter l'animatrice du RAM au 03 25 56 55 09 ou par mail : [ram@ccbjc.fr](mailto:ram@ccbjc.fr).

Avant l'été 2019, le RAM va organiser une rencontre entre professionnels de la petite enfance et parents, afin de permettre aux parents de faciliter leur recherche de mode de garde. Sur une matinée, les parents pourront venir échanger avec les assistantes maternelles du territoire mais également avec le multi-accueil - Vall'âge tendre. Pour plus d'information sur cet événement, vous pouvez également contacter l'animatrice du RAM.



# Le Mot du Président



Quand nous, élus de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, prenons des décisions nous faisons un pari : pari de voir se développer notre territoire et offrir un cadre de vie digne et attrayant pour chacun de nos concitoyens !

Mais encore faut-il une volonté sans faille et de la constance pour mener à bien nos projets. C'est ce qu'il nous aura fallu et ce que nous avons encore poursuivi, au cours de cette année 2018 en matière de santé, de développement sportif ou de développement touristique.

Aujourd'hui, après plusieurs projets réalisés ou sur le point de l'être comme la réhabilitation du gymnase du champ de tir, l'aménagement de la salle d'escrime, l'extension de la structure multi-accueil Vall'âge tendre ou la Maison de Santé Pluri professionnelles à Joinville, nous ne cessons de poursuivre de nouveaux chantiers pour aller plus loin et conforter le dynamisme de notre territoire. L'année 2019 marquera le lancement, à Joinville, de la construction du complexe sportif et le début opérationnel du groupe scolaire des quartiers neufs conduit en partenariat avec le département. Par ailleurs, cette nouvelle année actera la mise en service de la piste cyclable entre

Courcelles sur Blaise et Doulevant le Château rejoignant Wassy, le Lac du Der et Saint-Dizier. Pour finir, l'Office de Tourisme Communautaire, vecteur de développement de notre territoire, sera renforcé par la mise en place d'une nouvelle forme statutaire.

Au plan économique, des liens étroits se sont tissés avec les élus de la Communauté de Communes des Portes de Meuse parce que franchir nos limites administratives est aussi un gage de développement pour construire ensemble autour du projet CIGEO et jouer la complémentarité.

A travers ces projets, la CCBJC peut légitimement continuer à s'affirmer dans le département comme territoire de développement, en développement.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2019 pour vous et ceux qui vous sont chers

Bonne lecture !

**Jean-Marc FEVRE**

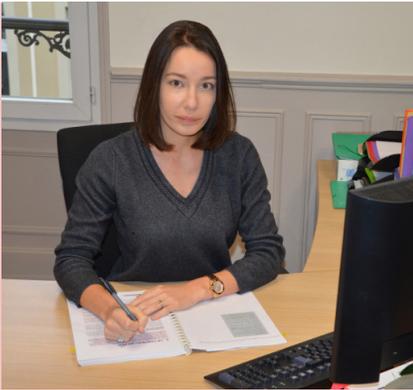
Président de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne

## Ressources Humaines, de nouveaux arrivants

Depuis sa création au 1er janvier 2014 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes sur le territoire, la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne voit ses effectifs varier au gré des réformes, notamment en matière scolaire et périscolaire.

Pour l'année 2017, la Communauté de Communes a employé 121 agents.

La Communauté de Communes a également renforcé son équipe administrative début 2018 en accueillant un adjoint au directeur des services techniques puis au 1er septembre 2018 avec l'arrivée d'une responsable du pôle Finances (poste à pourvoir depuis 2 ans) et d'une nouvelle chargée de mission en charge du PLUI, de l'aménagement et du développement local (en remplacement de l'ancienne chargée de mission partie vers de nouveaux horizons professionnels).



**Chargée de mission du PLUI,  
Aménagement et  
Développement Local**

**Mme Clémence LIEVAL**

Originaire du Sud Haute Marne, Mme LIEVAL est diplômée d'un Master de l'Institut d'Urbanisme de Lyon et a pu faire ses armes en matière de planification au cours de ses deux années d'expérience au sein de grandes agences d'urbanisme. Son expérience en matière d'analyse territoriale, d'élaboration des documents d'urbanisme et de contentieux administratif sera un atout non négligeable pour la Communauté de Communes qui travaille actuellement sur la mise en place de ses documents d'urbanisme en partenariat avec les communes membres de la CCBJC (PLUI), l'Agglomération de Saint Dizier (SCOT) et le bureau d'étude en charge du dossier.



**Contrôleur de travaux bâtiments,  
Espaces verts et Réseaux**

**M. Florian AMBROSIONI**

Originaire de Saint Urbain, M. AMBROSIONI a intégré les équipes de l'entreprise Buguet Fils de Joinville après son brevet professionnel de charpentier. Il est ensuite entré au service de plusieurs collectivités territoriales telles que les mairies de Saint Dizier et Bologne afin d'élargir progressivement ses compétences sur des postes à responsabilité nécessitant organisation, rigueur et planification. M. AMBROSIONI est arrivé au sein des services de la CCBJC le 1er mars 2018 en qualité d'adjoint au Directeur des Services Techniques et suit plus particulièrement le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la gestion des bâtiments.



**Responsable du pôle Finances**

**Mme Marie-Line MICHEL**

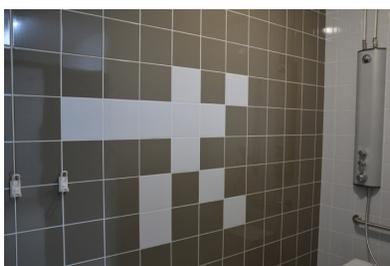
Originaire de Haute Marne, Mme MICHEL a commencé sa carrière en 1985 en qualité de secrétaire de mairie dans des communes rurales (Riaucourt, Doulaincourt, Syndicat de Thiémont) pour évoluer ensuite vers des missions de Directrice Générale des Services dans des communes et établissements publics de Haute Marne (Froncles, Saint Blin) puis dans d'autres départements (45, 77 et 76). Forte de ses 32 années d'expérience au sein de diverses collectivités territoriales, Mme MICHEL aspirait à un retour aux sources, c'est donc tout naturellement qu'elle a accepté le poste proposé au sein des services administratifs de la Communauté de Communes.

# Sport, où en sont nos projets ?

Les travaux du gymnase du champs de tir ainsi que ceux de la salle d'armes des mousquetaires sont terminés. Les activités ont repris et chacun semble trouver place dans ces nouveaux locaux.

Concernant le complexe sportif, Les marchés publics regroupant 18 lots de travaux pour un montant prévisionnel de 6 242 000 € H.T. sont en phase de consultation auprès des entreprises.

Les permis de construire déposés en août 2018 auprès de la mairie de Joinville sont en cours d'instruction et laissent entrevoir un début des travaux au premier semestre 2019 et une ouverture prévisionnelle des établissements pour la fin d'année 2020.



# Santé, l'accès à tous, une priorité !

En 2013 l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a retenu un Territoire de Premier Recours (TPR) repéré en situation fragile pour y initier un Contrat Local de Santé (CLS), le TPR de Joinville. Un CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, avec l'objectif d'améliorer pour tous les habitants d'un territoire, et notamment les plus fragiles, l'accès à une offre de soins adaptée.

En juillet 2014, l'ARS installe un comité de pilotage pour suivre la mise en place du Plan Local de Santé (PLS) qui doit être mis en œuvre entre tous les acteurs. Une partie significative de la CCBJC est incluse dans le périmètre du PLS. Ce territoire dans sa première configuration ne prend pas en compte l'ancien canton de Doulevant mais intègre les secteurs de Doulaincourt et de Froncles, ce n'est qu'en 2015 que la totalité du territoire communautaire (59 communes) est pris en compte par l'ARS.

Une première phase de diagnostic a été conduite par la MSA Sud-Champagne, en 2014, à partir du pré-diagnostic de l'ARS, d'entretiens à destination des élus, des habitants et des professionnels de santé et de commissions de travail thématiques. Le diagnostic territorial partagé a fait émerger des caractéristiques propres à ce territoire rural, de faible densité de population et fragilisé par une diminution et un vieillissement de la population : taux de mortalité prématurée important, faible densité des médecins généralistes et chirurgiens-dentistes, expositions environnementales susceptibles de présenter un risque pour la santé...

A partir des conclusions issues du diagnostic partagé et des orientations stratégiques arrêtées par le comité de pilotage du CLS, de nouveaux groupes de travail, animés par l'ARS, ont été constitués pour établir le programme d'actions à décliner sur le territoire. Les travaux conduits avec les acteurs locaux ont abouti à la rédaction de 29 fiches-actions visant à améliorer l'état de santé des habitants du territoire du bassin de Joinville. Le CLS s'organise autour de 5 grands axes stratégiques :

- **Favoriser** le recours aux soins et services de santé (consultations avancées de spécialistes en addictologie...),
- **Renforcer** les actions de prévention et de promotion de la santé (programmes seniors, activité physique adaptée et nutrition, ...),
- **Améliorer** l'environnement de vie,
- **Soutenir** la parentalité dans une vision de promotion de la santé (ateliers collectifs parentalité et maternité...)
- **La coordination du CLS.**

Depuis sa signature le 31 janvier 2017, le contrat local de santé, signé pour une durée de 3 ans, évolue et les actions se mettent progressivement

en place. Une coordination de ce contrat est organisée. Celle-ci est portée à la fois par la CCBJC, collectivité la plus concernée par le projet, et l'ARS mais aussi les communes de Froncles et Doulaincourt. Cette coordination est assurée par un salarié à mi-temps de MSA-Services et financée par l'ARS pour moitié et les trois collectivités au prorata de leur population.

Ces différentes actions s'inscrivent dans un paysage plus large d'attractivité médicale au travers notamment de la mise en œuvre de la Maison de Santé Pluri professionnelle qui ouvrira ses portes en janvier 2019 et le centre de santé de Doulevant le Château qui compte aujourd'hui une patientèle de plus de 4000 personnes. Le travail coordonné entre les élus, les professionnels de la santé et les structures porteuses d'actions témoignent d'une véritable synergie mise au service de la population. De nouveaux groupes de travail se sont réunis au cours du dernier trimestre 2018 pour envisager de nouvelles démarches et de nouveaux partenariats sur la dernière année du CLS.

Pour toute question, la coordinatrice du CLS se tient à votre disposition tous les mardis dans les locaux du CER à Vecqueville. Les horaires de permanence sont de 9h30 à 12h30 et uniquement sur rendez-vous de 14h à 16h.

# Groupe Scolaire, La Genevroye bientôt à la pointe.



La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne et le Conseil Départemental de la Haute-Marne ont décidé de construire une cité scolaire qui regroupera le collège et un groupe scolaire réunissant les élèves de classes maternelles et élémentaires sur la même assise foncière située à l'arrière du collège Joseph Cressot existant. Les deux collectivités sont associées depuis 2014 dans le cadre d'un groupement de commande afin de recruter l'architecte en charge du projet. Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre désigné au printemps

2018 est le cabinet Jean-Philippe THOMAS Architectes de Reims. Le projet comprend la réalisation d'un collège pour 350 élèves, d'un groupe scolaire pour 300 élèves, d'un pôle restauration et d'une chaufferie commune aux deux établissements. Les études en cours de réalisation laissent envisager un démarrage des premiers travaux lors du second semestre 2019 pour une ouverture prévisible de l'établissement à la rentrée 2021.

## Rentrée 2018 / 2019, en quelques chiffres.



Le 3 septembre, le Président de la Communauté de Communes, Monsieur Jean-Marc FEVRE, accompagné des Vice-Présidents en charge des Affaires Scolaires et de la Communication, a rendu visite aux écoles de Donjeux, Echenay, Epizon et Poissons durant le temps d'accueil et les pauses récréatives. Il a pu échanger avec les équipes éducatives mais également avec les enfants. Cette visite a permis d'apprécier l'ensemble des travaux réalisés par les brigades techniques de la collectivité durant les vacances scolaires estivales.

Pour cette rentrée de septembre 2018, 1023 élèves étaient inscrits dans les 10 écoles du territoire de la Communauté de Communes pour 60 enseignants répartis sur 51 classes. Point positif, l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe dès le 6 septembre sur l'école compte tenu d'un effectif grandissant grâce à une étroite collaboration avec les services de l'Education Nationale.

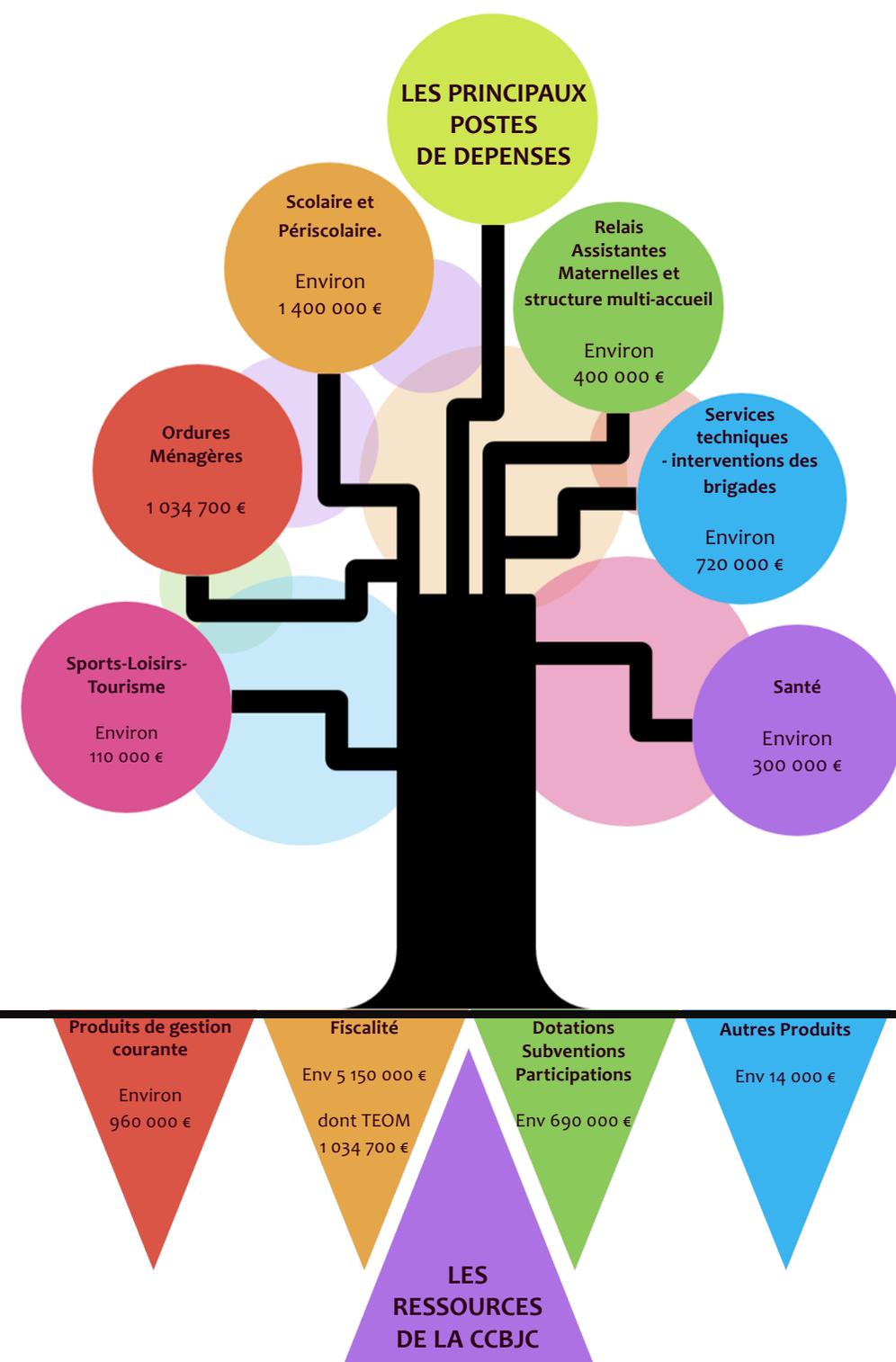
Les services périscolaires (garderie et restauration) ont également repris du service avec un total de 480 enfants inscrits dès la rentrée ; l'ensemble étant encadré par 35 agents en charge de l'accueil (ATSEM, animateurs et adjoints techniques).

Le personnel en charge de l'encadrement de la restauration a par ailleurs suivi une formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, durant les vacances scolaires de la Toussaint, afin d'approfondir leurs connaissances et répondre aux exigences de ce métier spécifique.

### Quelques chiffres concernant les Affaires Scolaires :

- Un enfant scolarisé dans une école du territoire représente une charge financière pour la collectivité de **1145 €** (=chiffre sur l'année civile 2017)
- Un enfant fréquentant le service de restauration coûte en moyenne **6.41 € dont 2,41 €** à charge de la CCBJC en plus du coût supporté par les familles (chiffre période janvier à juillet 2018)
- Pour l'ensemble des enfants inscrits sur cette période (janvier à juillet 2018), le coût total pris en charge par la CCBJC est de **79 905.94 €**.

# Budget de fonctionnement, Mieux comprendre les dépenses !



L'idée c'est de vous donner certains chiffres du budget de fonctionnement, des repères pour vous aider à cerner les principales dépenses communautaires. Celles-ci ne sont évidemment pas toutes représentées sur cet arbre, dont les racines sont les recettes.

Le budget de fonctionnement prévisionnel de 2018 était de 8.6 millions d'Euros.

La CCBJC reverse 1,1 millions d'Euros aux communes membres, ce qui n'est pas neutre. L'excédent actuel, était de 2,2 millions d'euros fin 2017.

La fiscalité, c'est-à-dire les impôts représentent 4,5 millions d'Euros. Ce que payent les ménages, c'est-à-dire les Taxes Foncières (Bâties et Non Bâties - TFB et TFNB) et la Taxe d'Habitation (TH) ne représentent que 1,5 millions d'Euros. La TEOM représente 1,1 millions d'Euros. Les IFER, c'est-à-dire les impôts sur les éoliennes rapportent 600 000 Euros. La fiscalité des entreprises composée de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée) représentent 1.2 millions d'Euros.

Depuis 2014 les dotations de l'Etat ont baissé de 350 000 Euros.

## On vous explique... ...GEMAPI

La « Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) » est une compétence obligatoire confiée depuis le 1er janvier 2018, aux intercommunalités par les lois de décentralisation dites Loi « MAPTAM » de 2014 et Loi « NOTRe » de 2015.

La réforme concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées pour concilier urbanisme, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques.

Il s'agit d'intégrer au mieux le risque inondation dans l'aménagement du territoire à travers les documents d'urbanisme qui devront également concilier ce volet avec la gestion des ouvrages de protection et la gestion des milieux aquatiques.

La CCBJC a, dans un premier temps, modifié le bloc de ses compétences obligatoires en ce sens, en intégrant les conditions d'exercice de GEMAPI dans le respect du Code de l'Environnement, comme suit par :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- l'entretien et l'aménagement (y compris les accès) d'un cours d'eau canal, lac ou plan d'eau.
- la défense contre les inondations et contre la mer.
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La réforme conforte également la solidarité territoriale en invitant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à se regrouper au sein de structures ayant les capacités techniques et financières suffisantes STLS pour exercer ces compétences.

La CCBJC a, en second lieu, adhéré :

- Au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Marne et ses Affluents (SMBMA)
- Au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV).

La Taxe GEMAPI, facultative, destinée à financer la compétence GEMAPI, a été instituée au 1er janvier 2018. Le Conseil communautaire a statué sur un produit attendu qui a ensuite été réparti sur les 4 taxes de la fiscalité locale (taxe foncière, taxe d'habitation, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises) par l'application d'un taux défini par les services fiscaux.

Le produit attendu en 2018 et en 2019 correspond au total de la cotisation annuelle versée aux deux Syndicats Mixtes, soit 39 929 €.





## Décès de Xavier Fournier, Maire de Germisay

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès brutal de Xavier Fournier le 11 novembre dernier.

À son épouse, ses enfants, ses parents et tous ses proches, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Monsieur Fournier était âgé de seulement 54 ans et il exerçait son premier mandat comme maire de la commune depuis 2014, il avait succédé à son père Michel qui lui-même avait pris la suite de Jean, grand-père de Xavier.

Dès le début de son mandat, Xavier et son conseil avait eu à cœur de mettre en valeur le cadre de vie et le patrimoine de Germisay en réalisant plusieurs opérations immobilières redonnant une seconde jeunesse à la petite commune. Parallèlement, Xavier avait initié la réhabilitation totale de la mairie en intégrant la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Projet ambitieux qui avait nécessité toute l'énergie et la ténacité dont il savait faire preuve.

Assidu aux diverses réunions, Xavier va laisser un grand vide auprès de ses collègues élus.



## Libre - Expression

En cette période mouvementée où une partie de la population est de plus en plus réfractaire à l'impôt, et où nombre d'élus sont découragés, je voudrais revenir sur l'expérience que nous vivons à la Communauté de Communes.

Lorsque les 3 anciennes communautés de communes ont dû fusionner, contraintes par la loi, nombre d'entre nous pensaient que cette fusion était vouée à l'échec et se demandaient qui allait manger qui.

Force est de constater que les débuts ont été un peu tendus, les querelles d'ego n'arrangeant rien. Mais le sens de l'intérêt commun auquel est viscéralement attachée la majorité des élus de nos villages a vite permis de se mettre en ordre de bataille.

Les projets structurants pour le territoire tels que la maison de santé, la salle de la scierie, les écoles, le futur complexe sportif... nous permettent d'affirmer que « la vie est ici ». Tous ces projets, nous n'aurions jamais pu les réaliser seuls dans nos villages ou même dans les anciennes Communautés de Communes, encore aujourd'hui, lorsque nous annonçons que les projets bénéficient entre 60 et 80% de subventions, cela signifie que 60 à 80% de l'argent nécessaire, versé par le département, la région ou l'état vient des impôts que payent l'ensemble des français. Quand des habitants veulent savoir ce qui est fait avec leurs impôts, dans notre Communauté de Communes la réponse est assez simple. Il suffit de regarder le nombre de chantier en cours.

Bien sûr, nous trouvons tous le temps long, mais nous avons décidé d'être ambitieux pour le territoire. La maison de santé sera sans doute une des plus belles et plus fonctionnelles du département. Le centre sportif, nous sommes nombreux à rêver d'y voir des centaines de supporters encourager leurs équipes à l'image de ceux qui encourageaient l'équipe de Hand-Ball de Joinville lorsqu'elle jouait au niveau national.

Nous sommes intimement convaincus que notre ruralité est notre force. Nous avons des atouts que les citadins n'ont pas. Nous nous connaissons presque tous, nous sommes donc tous sensibles à la vie des habitants des villages à l'autre bout de la Communauté de Communes, nous avons un destin.

**Yves JEANJEAN**

Adjoint à la Mairie de Poissons

Délégué Communautaire du Bassin de Joinville en Champagne

## Une Zone d'Activités intercommunautaire et interdépartementale

Les élus de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne souhaitent la création d'une nouvelle zone d'activité économique intercommunautaire, en partenariat avec les élus de la Communauté de Communes des Portes de Meuse. Cette création serait une extension de la zone existante en Haute-Marne, sur la commune de Saudron, qui passerait ainsi de 30 ha à près de 80 ha avec la volonté de dynamiser l'économie locale en s'inscrivant dans la dynamique du projet Cigéo.

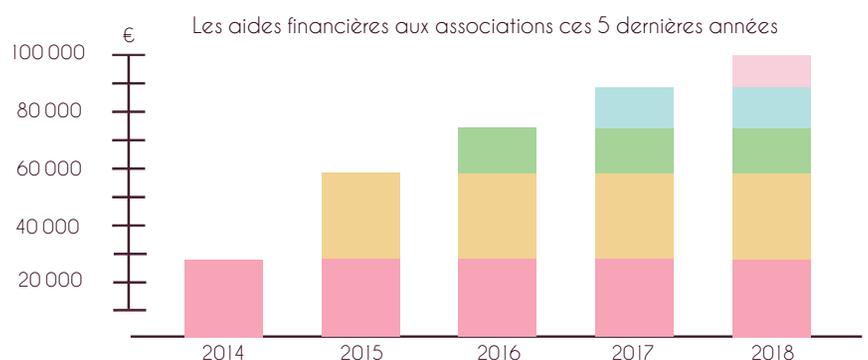
Ce projet inédit en France illustre la volonté des élus de travailler ensemble et de développer le territoire en profonde synergie.

Les deux Communautés de Communes parlent d'une seule voix et travaillent ensemble pour rendre possible ce qui semblait impossible. Deux grands projets se dessinent déjà, dont le projet « CICERON » porté par le Commissariat à l'Énergie Atomique, qui prépare la métallurgie du futur.

## Aides aux associations du territoire

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne s'est engagée dans une politique d'accompagnement financier des associations du territoire. Les aides accordées sont basées sur les dépenses d'investissements.

Le taux d'aide est actuellement de 20% du montant total des investissements (avec justificatifs des dépenses détaillées) avec un plafond d'aide fixé à 2 000 € annuels. L'enveloppe budgétaire d'aide annuelle était en 2018 de 10 000 €. Les dossiers sont enregistrés au fil de l'eau mais instruits deux fois par an (le 15 mai et le 15 octobre) ; les associations doivent déposer leurs demandes avant ces dates sur la base d'un dossier complet adressé au Président de la Communauté de Communes.



# TOURISME , Nouvelle activité et nouveaux statuts



C'est en faisant l'acquisition de trois pédalos au cours de l'été 2018 que l'Office de Tourisme Intercommunal du Bassin de Joinville a diversifié son offre touristique sur le territoire. Il s'agit en effet d'une activité de pleine nature permettant de découvrir Joinville sous un nouvel angle, une partie de ses anciens remparts, la place du cavé et son pigeonnier ainsi qu'une évasion en pleine nature à la fois pour les locaux et les gens de passage, pour les ados ou tout autre tranche d'âge.

Cette activité est proposée au tarif de 15€/pédalo composé de 5 places dont une exclusivement consacrée aux enfants/heure. Le départ s'effectue au niveau du pont d'Ecurey (Rue A.Briand) où vous pourrez ensuite voguer jusqu'au lieu-dit du bocard.

Plus de 70 locations ont pu être recensées sur 1 mois d'activité ce qui laisse présager de beaux jours pour la saison 2019.

## 2019 c'est aussi une année de transition pour l'Office du Tourisme Intercommunal.

Les services de la Communauté de Communes et du Conseil Départemental travaillent, depuis peu sur un rapprochement des services.

**Dans un premier temps** pour transférer le siège de l'OTI. Actuellement place Saunoise et en contact physique chaque année avec près de 1500 touristes, l'office de tourisme pourrait prochainement, en s'installant au Château du Grand Jardin, coté les 15 000 visiteurs annuels du site. Même si une partie de ces visiteurs ne seront pas directement impactés par la présence de l'Office, celui-ci bénéficiera d'une présence physique touristique bien plus importante qu'à l'heure actuelle. L'enjeu sera de capter ce flux important de visiteurs et lui donner envie de visiter l'ensemble de notre territoire.

**Dans une seconde phase**, et afin de respecter au mieux les préconisations de la loi NOTRE, le statut de l'OTI sous lequel la structure évolue depuis 1932, sera modifié au premier janvier 2019 pour faciliter la mutualisation de moyens humains et techniques. Pour cela, une régie autonome sous forme de service public administratif sera créée. Le conseil communautaire a donc voté le 6 novembre 2018 la création de cette nouvelle organisation qui permettra une gestion plus directe de la CCBJC. La régie sera dotée d'un organe délibérant consultatif nommé conseil d'exploitation composé majoritairement d'élus intercommunaux et d'autre part de professionnels du tourisme. Seront élus au sein de ce conseil d'exploitation un président et un vice-président.

Employés depuis plus de 5 ans dans leur structure respective, Floriane GERIN, conseillère en séjour à l'Office de Tourisme et Willy THIERRY, chargé de développement touristique à la Communauté de Communes seront les premiers employés de l'OT sous sa nouvelle forme.

## Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne



Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne  
3 Rue des Capucins - 52300 Joinville  
03 25 05 94 69 - secretariat@ccbjc.fr - www.ccbjc.fr  
Com Communiqué Décembre 2018 / Création Graphique : Willy THIERRY  
Imprimeur : KEVAL'IMPRIM - 52300 JOINVILLE  
© Cabinet architecte KOZ - Architecte Jean-Philippe THOMAS - CCBJC  
Office de Tourisme du Bassin de Joinville - Ville de Joinville - Conseil Départemental.